

Comment les mÃ©decins israÃ©liens permettent lâ??industrie de la torture du Shin Bet

Description

Ruchama Marton â?? 7 octobre 2019

De lâ??approbation de techniques brutales dâ??interrogatoire Ã la rÃ©daction de faux rapports mÃ©dicaux, en IsraÃ©l les mÃ©decins ont jouÃ© un rÃ©le actif dans la torture des prisonniers palestiniens.



Photo qui donne lâ??exemple dâ??un soldat bandant les yeux dâ??un prisonnier palestinien. (/Flash90)

Si le Shin Bet dirige une Ã©cole pour ses agents et responsables dâ??interrogatoires, il y a certainement dans le programme des cours une classe pour apprendre Ã mentir. Il semble que les textes enseignÃ©s ne changent pas au cours des annÃ©es. En 1993, rÃ©pondant aux accusations comme quoi le Shin Bet avait brutalement torturÃ© le dÃ©tenu palestinien Hassan Zubeidi, le commandant dâ??alors du Commandement de la zone Nord des FDI, Yossi Peled, avait dit au journaliste israÃ©lien Gabi Nitzan : Â« Il nâ??y a pas de torture en IsraÃ©l. Jâ??ai servi pendant 30 ans dans les FDI et je sais de quoi je parle. Â»

Vingt-six ans plus tard, le directeur adjoint du Shin Bet et ancien interrogateur du Shin Bet, Yitzhak Ilan, a rÃ©pondu dans les mÃªmes termes au prÃ©sentateur du journal de la tÃ©lÃ©vision nationale, Yaâ??akov Eilon, alors quâ??il parlait de Samer Abeed, Palestinien de 44 ans qui a Ã©tÃ© hospitalisÃ© dans un Ã©tat critique aprÃ¨s avoir Ã©tÃ© apparemment torturÃ© par le Shin Bet. Arbeed est soupÃ§onnÃ© dâ??avoir organisÃ© un attentat meurtrier Ã la bombe qui a tuÃ© une adolescente israÃ©lienne et blessÃ© son pÃ¨re et son frÃ¨re prÃ¨s dâ??une source en Cisjordanie. Ilan sâ??est rebiffÃ© contre lâ??idÃ©e que le Shin Bet puisse Ãªtre de quelque faÃ§on que ce soit responsable de lâ??Ã©tat dâ??Arbeed.

Laissant de cÃ´tÃ© ces formes absurdes de dÃ©ni, en tant que mÃ©decin et fondatrice de MÃ©decins pour les Droits de lâ??Homme (PHR) â?? IsraÃ©l, jâ??ai toujours Ã©tÃ© prÃ©occupÃ©e par la faÃ§on dont les mÃ©decins israÃ©liens permettent lâ??industrie israÃ©lienne de la torture et y coopÃ¨rent.

En juin 1993, jâ??ai organisÃ© Ã Tel Aviv, au nom du PHR, une confÃ©rence internationale contre la torture en IsraÃ©l. A cette confÃ©rence, jâ??ai prÃ©sentÃ© un document mÃ©dical du Shin Bet que le journaliste israÃ©lien Michal Sela avait dÃ©couvert par hasard. Dans ce document, on demandait au mÃ©decin du Shin Bet si les prisonniers en question avaient quelque restriction mÃ©dicale avant de les enfermer Ã lâ??isolement, si on pouvait les attacher, recouvrir leur tÃªte, ou les maintenir debout

pendant de longues périodes.

Le Shin Bet a nié qu'un document de ce genre ait jamais existé. « Il n'y a pas de document. Ce n'était qu'un simple papier expérimental qui n'est pas utilisé », a déclaré l'agence. Quatre ans plus tard, un deuxième document, qui semblait ressembler au premier, est apparu. Ce document demandait aux médecins d'autoriser la torture en accord avec plusieurs clauses précédemment approuvées.

Le premier document, ainsi que d'autres découvertes, ont été publiés dans le livre intitulé « Torture : Droits de l'Homme, Ethique Médicale et le Cas d'Israël » ; Steimatzky, la plus ancienne et la plus grande chaîne de librairies d'Israël, a interdit sa vente. Peut-être est-ce une preuve supplémentaire de l'absence de torture en Israël.

Après la découverte de ce document, le PHR s'est adressé à l'Association Médicale d'Israël (IMA) et lui a demandé de se joindre à la lutte contre la torture. L'IMA a demandé que le PHR lui remette les noms des médecins du Shin Bet qui avaient signé l'autorisation sur ce document afin qu'elle puisse en occuper en interne.

J'ai refusé de remettre les noms et j'ai dit au défendeur de l'IMA que je ne souhaitais pas poursuivre des médecins lambda. Je voulais changer le système tout entier. Cela signifiait abolir la pratique accordée aux confessions arrachées sous la torture, former les membres de l'IMA à l'absence de coopération avec les tortionnaires, et surtout fournir une aide active à ces médecins qui font part de leurs soupçons de torture et d'interrogatoires brutaux.

En retour, l'IMA s'est contentée d'enregistrer nos déclarations tout en ne faisant rien pour empêcher les médecins du Shin Bet de coopérer à la torture. Par ailleurs, l'organisation a failli à son obligation d'organiser un forum pour que les médecins puissent faire état de leurs soupçons de torture.

Un échec éthique, moral et pratique

Mais ce ne sont pas que les médecins du Shin Bet et du Service Pénitentiaire d'Israël qui collaborent à la torture. Des médecins des services d'urgence d'Israël rédigent des rapports médicaux mensongers pour obéir aux exigences du Shin Bet. Prenez, par exemple, le cas de Nader Qumsiyeh de la ville de Beit Sahour en Cisjordanie. Il a été arrêté chez lui le 4 mai 1993 et a été emmené au Centre Médical Soroka de Beer Sheva cinq jours plus tard. Là, un urologue lui a diagnostiqué une hémorragie et une torsion du scrotum.

Qumsieh a affirmé qu'on l'avait battu pendant son interrogatoire et frappé au niveau des testicules.

Dix jours plus tard, Qumsieh a présenté devant le même urologue pour un examen médical, après que celui-ci ait reçu un coup de téléphone de la part de l'armée israélienne. L'urologue a écrit une lettre rétroactive (comme s'il l'avait écrite deux jours plus tôt), et en a parlé sans accomplir un examen supplémentaire du patient, dans laquelle il disait que « selon les dires du patient, il est tombé dans les escaliers deux jours avant dans la salle des urgences ». Cette fois-ci, le diagnostic a été un hématomatome superficiel dans la région du scrotum, correspondant à des contusions locales subies entre deux et cinq jours avant

lâ??examen Â». La lettre originale de lâ??urologue, Â©crite aprÃs le premier examen, a disparu du dossier mÃ©dical de Qumsieh.

Lâ??histoire nous apprend que partout des mÃ©decins assimilent facilement et efficacement les valeurs du rÃ©gime, et beaucoup dâ??entre eux deviennent de loyaux serviteurs du rÃ©gime. Ce fut le cas dans lâ??Allemagne nazie, aux Etats Unis, et dans divers pays dâ??AmÃ©rique Latine. Câ??est la mÃªme chose en IsraÃ«l. Le cas de Qumsieh, Â© cÃ¢tÃ© dâ??innombrables autres, reflÃte lâ??Ã©chec Â©thique, moral et pratique du corps mÃ©dical en IsraÃ«l vis-Ã -vis de la torture.



De jeunes Palestiniens dÃ©guisÃ©s en prisonniers manifestent pour la libÃ©ration des prisonniers palestiniens dÃ©tenus dans les prisons israÃ©liennes, Gaza ville, le 21 avril 2007. (Ahmad Khateib/Flash90)

DÃ©jÃ au 18Ãme siÃcle, des juristes â?? plutÃ¢t que des mÃ©decins â?? avaient publiÃ© des avis juridiques assortis de la preuve quâ??il nâ??y avait pas de lien entre faire mal et obtenir la vÃ©ritÃ©. Ainsi, et la torture et les confessions arrachÃ©es sous la douleur Â©taient juridiquement disqualifiÃ©es. On peut seulement supposer que les dirigeants du Shin Bet, de lâ??armÃ©e et de la police connaissent ce petit morceau dâ??histoire.

Et pourtant, la torture â?? qui comprend Ã la fois de la cruautÃ© mentale et physique â?? continue Ã Ãatre pratiquÃ©e Ã grande Â©chelle. Pourquoi ? Parce que le vÃ©ritable but de la torture et de lâ??humiliation, câ??est de briser le moral et le corps du prisonnier. De dÃ©truire sa personnalitÃ©.

La comprÃ©hension juridique pour interdire la torture est fondÃ©e sur une idÃ©e utilitaire qui veut quâ??on ne peut parvenir Ã la vÃ©ritÃ© en infligeant de la souffrance. Mais les mÃ©decins sont engagÃ©s â?? avant tout â?? dans lâ??idÃ©e que tout ce qui peut provoquer un tort physique ou mental Ã un patient est interdit.

Le document mÃ©dical dâ??admissibilitÃ© du Shin Bet autorise la privation de sommeil, il permet aux interrogateurs dâ??exposer les prisonniers Ã des tempÃ©ratures extrÃªmes, de les battre, de les entraver pendant de longues heures dans des positions pÃ©nibles, de les obliger Ã rester debout pendant des heures jusquâ??Ã ce que les vaisseaux de leurs pieds Â©clatent, de recouvrir leur tÃ¢te pendant de trÃ¢s longues pÃ©riodes, de les humilier sexuellement, de leur briser le moral en rompant les liens avec leurs familles et leurs avocats, de les maintenir Ã lâ??isolement jusquâ??Ã ce quâ??ils perdent la raison.

Le formulaire mÃ©dical dâ??admissibilitÃ© du Shin Bet nâ??est pas le mÃªme que celui utilisÃ© pour vÃ©rifier lâ??admissibilitÃ© Ã lâ??armÃ©e de lâ??air ou Ã la conduite de voitures. Cette sorte dâ??Ã« admissibilitÃ© Ã» conduit directement le prisonnier dans la salle de torture â?? et le mÃ©decin le sait. Le mÃ©decin sait Ã quelle sorte de processus de souffrance et dâ??humiliation systÃ©matiques il ou elle donne son consentement et son approbation. Ce sont des mÃ©decins qui controlent la torture, examinent le prisonnier torturÃ© et rÃ©digent lâ??avis mÃ©dical ou le rapport pathologique.



Des militants israéliens participent en 2011 à une action de protestation contre l'utilisation de la torture. (photo : Oren Ziv/Activestills.org)

La blouse blanche traverse la salle de torture comme une ombre silencieuse pendant les interrogatoires. Un médecin qui coopère avec l'industrie israélienne de la torture est complice de cette même industrie. Si un prisonnier ou une prisonnière meurt pendant un interrogatoire, le médecin est complice de sa mort. Médecins, infirmières, assistants médicaux et juges qui savent ce qu'il se passe et préfèrent garder le silence sont tous complices.

Nous devons inconditionnellement nous opposer à toutes les formes de torture sans exception. Nous, citoyens d'un Etat démocratique, devons refuser de coopérer avec le crime qu'est la torture, et d'autant plus lorsqu'il s'agit de médecins.

Nous devons aussi ne pas nous cacher derrière le fait que la torture est un symptôme de l'occupation tout en nous racontant que cette pratique disparaîtra lorsque l'occupation prendra fin. La torture est une vision du monde selon laquelle les droits de l'homme n'ont ni place ni valeur. Elle existait bien avant l'occupation et elle continuera à exister si nous ne changeons pas cette vision.

Les pratiques d'investigation violentes et cruelles ne bénéficient pas à la sécurité nationale, même si elles sont commises en son nom. La torture provoque une destruction croissante de notre tissu social lui-même. Ce sont non seulement ceux qui effectuent cette terrible sorte de « travail » qui perdent les valeurs de moralité, de dignité humaine et de démocratie, mais aussi ceux qui gardent le silence, ne voulant pas savoir. En fait, nous tous.

Dr. Ruchama Marton est la fondatrice de Médecins pour les Droits de l'Homme à Israël. Cet article a d'abord été publié en hébreu sur Local Call. Lisez le ici.

Traduction : J. Ch. pour l'Agence Média Palestine
Source : [+972 Magazine](#)

date créée
2019/10/13